

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 17 FÉVRIER 2021

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de février deux mille vingt et un (17 février 2021), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence, à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2021-02-037

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 27 août dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 2 septembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-02-038

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021;
5. Gestion du personnel :
 - a. Démission de madame Caroline Trépanier, agente de développement culturel et des communications par intérim;
 - b. Démission de madame Marie-Andrée Trudel, agente de promotion à l'entrepreneuriat et du développement touristique;
 - c. Conditions de travail du personnel-cadre;
 - d. Demande pour mettre fin à un congé sans traitement – madame Chantal Couture;
 - e. Création du poste directeur du service de développement économique;
 - f. Affichage du poste directeur du service de développement économique;
 - g. Lettre d'entente – monsieur André Brousseau;
 - h. Adoption de l'évaluation de l'équité salariale pour les cadres;
 - i. Création du poste de coordonnateur en évaluation foncière;
 - j. Modification du poste d'agent de développement culturel et des communications pour le poste de conseiller en communications;
 - k. Affichage du poste de conseiller en communications;
 - l. Modification du poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique pour le poste d'agent de développement culturel et touristique;
 - m. Affichage du poste d'agent de développement culturel et touristique;
 - n. Création et affichage du poste de conseiller en développement entrepreneurial;
 - o. Nomination de monsieur Lionel Arseneault à titre de chef d'équipe;
 - p. Modification du poste de secrétaire, greffe et trésorerie pour le poste d'adjoint administratif;
 - q. Création du poste de directeur des finances;
 - r. Modification du poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire pour le poste de directeur du service d'aménagement du territoire;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Convention d'aide financière – réseau Accès entreprise Québec;
 - c. Des Chenaux récolte – adoption du rapport d'activité pour la mesure 13.1 du CIUSSS Mauricie/Centre-du-Québec afin d'augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu;
 - d. Des Chenaux récolte – adoption du rapport d'activité pour la mesure 3.1 de la TIR-SHV visant à améliorer l'accès physique et économique à une alimentation saine;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- e. Demande d'aide financière : Programme territoires : priorités bioalimentaires volet 2 – appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales;
- 7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - i. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'agrandissement de l'affectation du périmètre secondaire du secteur de Saint-Angèle-de-Laval afin de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire;
- 8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 9. Fonds régions et ruralité :
 - a. Projets structurants :
 - i. Enveloppes dédiées;
 - ii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
- 10. Développement économique :
 - a. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Brasserie et distillerie la ferme inc.;
 - b. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Restaurant Le Villageois;
 - c. Demande de financement FLI/FLS – Coop Les Brumes;
 - d. Demande de Fonds local d'économie sociale – Coop Les Brumes;
- 11. Appuis demandés :
 - a. FQM – Demande au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de la Loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé;
 - b. Unis pour la Faune – proposition d'adoption de mesures de gestion novatrices, adaptées aux différentes particularités des régions, afin d'assurer la pérennité de nos ressources fauniques et de leurs habitats, ainsi que le maintien de l'apport économique que génère l'activité de chasse;
- 12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
 - b. Conseil québécois du sentier transcanadien – Sentier transcanadien;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autres sujets;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-02-039 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 20 janvier 2021.

Adoptée.

5. **GESTION DU PERSONNEL**

2021-02-040 5a. **DÉMISSION DE MADAME CAROLINE TRÉPANIÉ, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM**

Considérant que madame Caroline Trépanier a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste d'agente de développement culturel et des communications par intérim le 25 janvier 2021;

Considérant que le départ madame Caroline Trépanier à titre d'agente de développement culturel et des communications par intérim laissera le poste vacant à compter du 8 février 2021;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de madame Caroline Trépanier à titre d'agente de développement culturel et des communications par intérim.

Adoptée.

2021-02-041 5b. **DÉMISSION DE MADAME MARIE-ANDRÉE TRUDEL, AGENTE DE PROMOTION À L'ENTREPRENEURIAT ET DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Considérant que madame Marie-Andrée Trudel a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste d'agente de promotion à l'entrepreneuriat et du développement touristique le 2 février 2021;

Considérant que le départ madame Marie-Andrée Trudel à titre d'agente de promotion à l'entrepreneuriat et du développement touristique laissera le poste vacant à compter du 19 février 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de madame Marie-Andrée Trudel à titre d'agente de promotion à l'entrepreneuriat et du développement touristique.

Adoptée.

2021-02-042 5c. **CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE**

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les salariés au sens du Code du travail, relève du conseil;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde à monsieur Éric Lesage, coordonnateur à l'aménagement du territoire et à monsieur Patrick Baril, directeur général, une augmentation salariale équivalente à 1,5 % pour l'année 2021;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

2021-02-043

5d. DEMANDE POUR METTRE FIN À UN CONGÉ SANS TRAITEMENT – MADAME CHANTAL COUTURE

Considérant que suivant la résolution numéro 2021-01-009, le conseil de la MRC des Chenaux a accordé à madame Chantal Couture, secrétaire, greffe et trésorerie, un congé sans traitement, à compter du 4 janvier 2021, pour une période de trois mois se terminant le 2 avril 2021;

Considérant que ce congé sans traitement a été accordé sans possibilité de retour avant sa date de fin ;

Considérant la demande de madame Couture de réintégrer son poste avant la date de retour prévue à l'entente, soit le 15 février 2021 ;

Considérant que le poste de secrétaire, greffe et trésorerie est laissé vacant depuis le 4 janvier 2021 ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le retour au travail de madame Chantal Couture, secrétaire, greffe et trésorerie, avant la date de fin prévue à l'entente, soit le 15 février 2021.

Adoptée.

2021-02-044

5e. CRÉATION DU POSTE DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service de développement économique;

Considérant que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprises Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

Considérant que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC des Chenaux obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de directeur du service de développement économique pour répondre au besoin du service de développement économique de la MRC des Chenaux;

Considérant la politique des conditions de travail qui intervient entre la MRC des Chenaux et son personnel-cadre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de directeur du service de développement économique et que la totalité des sommes reliées au fonctionnement du dit poste (salaire, avantages sociaux, etc.) soit assumé par le financement que la MRC des Chenaux recevra en lien avec la création du réseau Accès entreprises Québec.

Adoptée.

2021-02-045 **5f. AFFICHAGE DU POSTE DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Considérant la création du poste de directeur du service de développement économique le 17 février 2021;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un directeur du service de développement économique de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2021-02-046 **5g. LETRE D'ENTENTE – MONSIEUR ANDRÉ BROUSSEAU**

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet d'accorder un congé sans traitement à monsieur André Brousseau à raison d'une journée par semaine du 22 février 2021 au 31 décembre 2021 et d'accorder un congé sans traitement supplémentaire d'une journée par deux semaines de travail pendant la période du 22 février 2021 au 14 mai 2021 et du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente sera reconduite pour l'année 2022, à moins que l'une des parties à l'entente avise l'autre par courriel de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 30 jours avant l'expiration de l'entente;

Considérant que cette lettre d'entente abrogera la lettre d'entente numéro 2020-05-094;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente afin d'accorder à monsieur André Brousseau les congés sans traitement demandés.

Adoptée.

2021-02-047

5h. ADOPTION DE L'ÉVALUATION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE POUR LES CADRES

Considérant la création de nouveaux postes cadre;

Considérant l'importance de définir une équité salariale juste entre le personnel-cadre de la MRC des Chenaux en fonction de leurs responsabilités;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux ont procédé à l'évaluation de l'équité salariale pour les postes-cadres de la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande d'attribuer les pointages suivants aux postes-cadres de la MRC des Chenaux :

- Directeur du service d'aménagement du territoire : 84 points;
- Directeur du service de développement économique : 86 points;
- Directeur du service des finances : 80 points;
- Coordonnateur du service d'évaluation foncière : 67 points;
- Coordonnateur du service de sécurité incendie : 65 points;

Considérant que le salaire de référence pour appliquer l'échelle salariale aux postes-cadres est celui du directeur général de la MRC des Chenaux (pointage de 100);

Considérant que l'échelle salariale 2021 pour la personne-cadre a été déposée et présentée aux membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte l'échelle salariale 2021 pour le personnel-cadre en fonction de l'évaluation de l'équité salariale pour le personnel-cadre.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

2021-02-048

5i. CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service d'évaluation foncière;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de coordonnateur du service d'évaluation foncière pour répondre au besoin du service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux;

Considérant la politique des conditions de travail qui intervient entre la MRC des Chenaux et son personnel-cadre;

Considérant que des candidatures internes seront sollicitées afin de pourvoir le poste;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de coordonnateur du service d'évaluation foncière et autorise le directeur général, monsieur Patrick Baril, à solliciter des candidatures internes afin de combler le poste.

Adoptée.

2021-02-049

5j. MODIFICATION DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES COMMUNICATIONS POUR LE POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATIONS

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité de la MRC des Chenaux;

Considérant que le poste d'agent de développement culturel et des communications est actuellement vacant;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de modifier le poste d'agent de développement culturel et des communications pour un poste de conseiller en communications afin de mieux répondre au besoin de la MRC des Chenaux;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la modification proposée le 17 février 2021;

Considérant que le poste de conseiller en communications sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que le poste d'agent de développement culturel et des communications au niveau de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire profite actuellement d'un congé sans traitement se terminant le 31 décembre 2021 en regard du poste d'agent de développement culturel et des communications;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire doit être nommée à titre de conseillère en communications;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux modifie le poste d'agent de développement culturel et des communications pour le poste de conseiller en communications et nomme madame Marie-Pier Lemaire à ce titre.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-02-050

5k. AFFICHAGE DU POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATIONS

Considérant que l'octroi du congé sans traitement accordé à madame Marie-Pier Lemaire laisse le poste de conseiller en communications temporairement vacant et que le comblement du poste se fait sur une base temporaire;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de combler ce poste vacant ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un conseiller en communications.

Adoptée.

2021-02-051

5l. MODIFICATION DU POSTE D'AGENT DE PROMOTION À L'ENTREPRENEURIAT ET AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité de la MRC des Chenaux;

Considérant que le poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique est actuellement vacant;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de modifier le poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique pour un poste d'agent de développement culturel et touristique afin de mieux répondre au besoin de la MRC des Chenaux;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la modification proposée le 17 février 2021;

Considérant que le poste d'agent de développement culturel et touristique sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que le poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique au niveau de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux modifie le poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique pour le poste d'agent de développement culturel et touristique.

Adoptée.

2021-02-052

5m. AFFICHAGE DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Considérant la modification du poste d'agent de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique pour le poste d'agent de développement culturel et touristique;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le poste d'agent de développement culturel et touristique est actuellement vacant;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de combler ce poste vacant ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un agent de développement culturel et touristique.

Adoptée.

2021-02-053

5n. CRÉATION ET AFFICHAGE DU POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service de développement économique;

Considérant que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprises Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

Considérant que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC des Chenaux obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de conseiller en développement entrepreneurial pour répondre au besoin du service de développement économique de la MRC des Chenaux;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la création de ce poste le 17 février 2021;

Considérant que le poste de conseiller en développement entrepreneurial sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que les postes syndiqués du département du service de développement économique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de conseiller en développement entrepreneurial et que la totalité des sommes reliées au fonctionnement du dit poste (salaire, avantages sociaux, etc.) soit assumé par le financement que la MRC des Chenaux recevra en lien avec la création du réseau Accès entreprises Québec.

Il est également résolu le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un conseiller en développement entrepreneurial.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-02-054

5o. ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE CHEF D'ÉQUIPE

Considérant que la convention collective avec le personnel de la MRC des Chenaux a été signée le 16 août 2017;

Considérant que l'article 30.07 de la convention collective prévoit un ajustement salarial de dix pour cent (10 %) du salaire de la personne salariée qui se voit attribuer les fonctions de chef d'équipe;

Considérant le surplus de travail passager vécu dans le service de développement du territoire;

Considérant l'expérience et les compétences de monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines à l'effet d'attribuer temporairement la fonction de chef d'équipe à monsieur Lionel Arseneault, afin de soutenir le directeur général dans la gestion du service de développement du territoire;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à l'attribution temporaire de la fonction de chef d'équipe à monsieur Lionel Arseneault le 17 février 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux attribue temporairement les fonctions de chef d'équipe à monsieur Lionel Arseneault, et ce, à compter du 22 février 2021.

Adoptée.

2021-02-055

5p. MODIFICATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE POUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'il est opportun de modifier le poste de secrétaire, greffe et trésorerie pour le poste d'adjoint administratif afin de mieux répondre au besoin de la MRC des Chenaux;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la modification proposée le 17 février 2021;

Considérant que le poste d'adjoint administratif sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que le poste de secrétaire, greffe et trésorerie au niveau de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant que madame Chantal Couture occupe actuellement le poste de secrétaire, greffe et trésorerie;

Considérant que madame Chantal Couture doit être nommée à titre d'adjointe administrative;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux modifie le poste de secrétaire, greffe et trésorerie pour le poste d'adjoint administratif et nomme madame Chantal Couture à ce titre.

Adoptée.

2021-02-056

5q. CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DES FINANCES

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité de la MRC des Chenaux ;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de directeur des finances pour répondre au besoin du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la politique des conditions de travail qui intervient entre la MRC des Chenaux et son personnel-cadre;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de directeur des finances et autorise le directeur général, monsieur Patrick Baril, à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un directeur des finances.

Adoptée.

2021-02-057

5r. MODIFICATION DU POSTE DE COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'il est opportun de modifier le poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire pour le poste de directeur du service d'aménagement du territoire afin de mieux répondre au besoin de la MRC des Chenaux;

Considérant que le poste de directeur du service d'aménagement du territoire sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que le poste coordonnateur à l'aménagement du territoire au niveau de la politique des conditions de travail qui intervient entre la MRC des Chenaux et son personnel-cadre;

Considérant que monsieur Éric Lesage occupe actuellement le poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire;

Considérant que monsieur Éric Lesage doit être nommé à titre de directeur du service d'aménagement du territoire;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux modifie le poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire pour le poste de directeur du service d'aménagement du territoire et nomme monsieur Éric Lesage à ce titre.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2021-02-058

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13227 à 13255 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 février 2021 totalisant 484 359,85 \$.

Adoptée.

2021-02-059

6b. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC

Considérant que le Plan budgétaire de mars 2020 du gouvernement du Québec prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

Considérant que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprises Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

Considérant que le réseau Accès entreprises Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

Considérant que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC des Chenaux obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

Considérant que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC des Chenaux pour accompagner les entreprises;

Considérant que le ministre de l'Économie et de l'Innovation a octroyé à la MRC des Chenaux une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises du territoire;

Considérant que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC des Chenaux pour l'implantation du réseau Accès entreprises Québec.

Adoptée.

2021-02-060

6c. DES CHENAUX RÉCOLTE – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA MESURE 13.1 DU CIUSSS MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC AFIN D'AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE VISANT LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

Considérant que le projet Des Chenaux récolte est une initiative d'un regroupement de plusieurs partenaires, soit la SADC Vallée de la Batiscan, la MRC des Chenaux, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Mauricie (TIR-SHV) et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant que le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a contribué financièrement au projet Des Chenaux récolte par le biais de la mesure 13.1 qui vise l'augmentation et le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu;

Considérant que selon le protocole d'entente signé entre la MRC des Chenaux et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le rapport d'activité 2020 du projet Des Chenaux récolte doit être adopté par la MRC des Chenaux et déposé au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Considérant que le rapport d'activité 2020 du projet des Chenaux récolte a été déposé et présenté aux membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux lors d'une séance préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le rapport d'activité 2020 du projet Des Chenaux récolte et que ledit rapport soit déposé au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec dans le cadre de la mesure 13.1 destinée à l'augmentation et le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu.

Adoptée.

2021-02-061

6d. DES CHENAUX RÉCOLTE – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA MESURE 3.1 DE LA TIR-SHV VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À UNE ALIMENTATION SAINE

Considérant que le projet Des Chenaux récolte est une initiative d'un regroupement de plusieurs partenaires, soit la SADC Vallée de la Batiscan, la MRC des Chenaux, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Mauricie (TIR-SHV) et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant que la TIR-SHV a contribué financièrement au projet Des Chenaux récolte par le biais de la mesure 3.1 qui supporte les initiatives visant à améliorer l'accès physique et économique à une alimentation saine;

Considérant que selon le protocole d'entente signé entre la MRC des Chenaux et la TIR-SHV, le rapport d'activité 2020 du projet Des Chenaux récolte doit être adopté par la MRC des Chenaux et déposé à la TIR-SHV;

Considérant que le rapport d'activité 2020 du projet des Chenaux récolte a été déposé et présenté aux membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux lors d'une séance préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le rapport d'activité 2020 du projet Des Chenaux récolte et que ledit rapport soit déposé à la TIR-SHV dans le cadre de la mesure 3.1 destinée à supporter les initiatives visant à améliorer l'accès physique et économique à une alimentation saine.

Adoptée.

2021-02-062

6e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME TERRITOIRES : PRIORITÉ BIOALIMENTAIRE VOLET 2 – APPUI À LA RÉALISATION DE PROJETS EN RÉPONSE À DES PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES TERRITORIALES

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place un projet de plate-forme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet de plate-forme en production agricole propose un modèle d'affaires qui permet l'implantation de nouvelle ferme et répond aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie;

Considérant qu'une opportunité se présente afin de louer un site supplémentaire qui améliorera l'instauration des conditions favorables à l'attraction et l'établissement de nouveaux entrepreneurs en production agricole en Mauricie;

Considérant que le Programme territoires : priorité bioalimentaire volet 2 – appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation permettrait d'assumer une partie du financement de la location dudit site supplémentaire;

Considérant qu'une demande doit être acheminée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en lien avec le Programme territoires : priorité bioalimentaire volet 2 – appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales;

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet lors d'une présentation qui a eu lieu en rencontre préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le demande de soutien financier déposé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en lien avec le Programme territoires : priorité bioalimentaire volet 2 – appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Aucun dossier ce mois-ci.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 289, concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'agrandissement de l'affectation du périmètre secondaire du secteur de Sainte-Angèle-de-Laval afin de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de janvier 2021.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2021, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2021, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2021-02-063

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (enveloppes 2021)	Travaux d'amélioration 2021	37 680 \$	22 182 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-02-064

10a. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE – BRASSERIE ET DISTILLERIE LA FERME INC.

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Brasserie et distillerie la ferme Inc.;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-04 prévoyant un prêt de cinquante mille (50 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement pour une période totale d'amortissement de 36 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-02-065

10b. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE- RESTAURANT LE VILLAGEOIS

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise le Restaurant Le Villageois;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-05, prévoyant un prêt de cinquante mille (50 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement pour une période totale d'amortissement de 36 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-02-066

10c. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI / FLS COOP LES BRUMES

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de la Coop Les Brumes sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2021-03 prévoyant un prêt FLI au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) par année, amorti sur soixante-neuf (69) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-douze (72) mois).

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2021-02 prévoyant un prêt FLS au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), portant intérêt au taux de dix virgule cinq pour cent (10,5 %) par année, amorti sur soixante-neuf (69) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-douze (72) mois).

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-02-067

10d. DEMANDE DE FONDS LOCAL D'ÉCONOMIE SOCIALE – COOP LES BRUMES

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue de la Coop des Brumes sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds local d'économie sociale pour le projet suivant :

Dossier	Montant octroyé
FLES 2021-01 Coop les Brumes	25 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la demande.

Adoptée.

2021-02-068

11a. FQM – DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES D'AJOUTER UN AMENDEMENT AU PROJET DE LA LOI 65 POUR PORTER À 7 ANS LE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ

Considérant que les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Considérant que ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

Considérant que l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

Considérant que l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

Considérant que le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

Considérant que 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

Considérant que des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

Considérant que les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

Considérant que la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

Considérant que la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

Considérant que le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

Considérant que, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

Considérant que périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire ;

Considérant que, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles ;

Considérant que l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux donne son appui à la Fédération québécoise des municipalités et demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11b. **APPUI – UNIS POUR LA FAUNE – PROPOSITION D'ADOPTION DE MESURES DE GESTION NOVATRICES, ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTES PARTICULARITÉS DES RÉGIONS, AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE NOS RESSOURCES FAUNIQUES ET DE LEURS HABITATS, AINSI QUE LE MAINTIEN DE L'APPORT ÉCONOMIQUE QUE GÉNÈRE L'ACTIVITÉ DE CHASSE**

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

12. **CORRESPONDANCE**

- a. Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- b. Conseil québécois du sentier transcanadien – Sentier transcanadien.

13. **POUR VOTRE INFORMATION**

Monsieur Gérard Bruneau, préfet, informe les membres du conseil que le comité de développement du territoire analysera prochainement la planification stratégique en achat local et que par la suite, celle-ci sera présentée à une séance ultérieure pour adoption.

14. **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est présenté ce mois-ci.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée à la séance.

2021-02-069

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures cinquante-sept (17h57), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET